

CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2018 [Unanimité]
Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 21 septembre 2018.

- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal [Information]
Le conseil municipal a pris acte des décisions des 28 septembre, 17 et 22 octobre 2018 prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AFFAIRES GENERALES

- SCHEMA DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION DE LA METROPOLE NANTAISE – CONVENTION-CADRE – AVENANT - APPROBATION [Unanimité]

Le conseil municipal a approuvé l'avenant à la convention de service commun conclue le 29 décembre 2017 entre la Ville de Basse-Goulaine et Nantes Métropole visant à intégrer un nouveau domaine mutualisé, à savoir la gestion du Centre de Supervision Urbain et autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

- COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES [Information]

Le conseil municipal a pris acte de la liste des conseillers municipaux s'étant déclarés intéressés pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FINANCES

- BUDGET GENERAL 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1 [24 voix Pour et 5 Abstentions]

Le conseil municipal a approuvé, section par section et chapitre par chapitre, la décision modificative au budget général 2018, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 53 600 € : soit 53 600 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement.

- ADMISSIONS EN NON-VALEUR [Unanimité]

Le conseil municipal a admis en non-valeur des produits pour un montant total de 938,95 € et a autorisé Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS [Unanimité]

Le conseil municipal a approuvé les modalités de constitution, de reprise et d'ajustement des provisions pour dépréciation de comptes de tiers et a autorisé les constitutions et reprises de la provision pour dépréciation des comptes de redevables comme ci-dessous ;

Provision au 1/1/2018	Dotation 2018	Reprise 2018	Provision au 31/12/2018
11 435	0	2 018	9 417

Puis a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- CREANCES ETEINTES [Unanimité]

Le conseil a validé les créances éteintes présentées pour un montant total de 794,96 € et autorisé Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- SUBVENTION ASSOCIATION « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE » [Unanimité]

Le conseil municipal a approuvé la subvention à l'association « Vaincre la mucoviscidose » proposée au titre de la commission Vie sportive pour un montant de 618 € et autorisé Monsieur le Maire à procéder à son versement.

- SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE, RELATIONS EXTERIEURES ET DIVERS [Unanimité]

Le conseil municipal a approuvé les subventions mentionnées ci-dessous et autorisé Monsieur le Maire à procéder à leur versement.



	BP 2018	DM 2018	BP + DM 2018
F.D.G.D.O.N Prise en charge des interventions liées à la destruction de nids de frelons asiatiques suivant convention du 25/09/2017	3 500 €	500 €	4 000 €
Achat de poulaillers : 50 € sur facture acquittée	1 000 €	- 500 €	500 €
TOTAL	4 500	0 €	4 500 €

• SUBVENTION EXCEPTIONNELLE *[Unanimité]*

Le conseil municipal, a approuvé une subvention exceptionnelle de 1 800 € pour le tennis club de Basse-Goulaine et autorisé Monsieur le Maire à procéder à son versement.

• ACTUALISATION DES SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES *[Unanimité]*

Le conseil municipal a approuvé les subventions ajustées en fonction des effectifs réels et autorisé Monsieur le Maire à procéder à leur versement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

RESSOURCES HUMAINES

• CREATION DE POSTES POUR LES AGENTS CONTRACTUELS AU SERVICE SCOLAIRE *[Unanimité]*

Le conseil municipal a :

- Décidé de créer 26 postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint technique territorial : 13 postes à 4,73 heures par semaine, 1 poste à 7,30 heures par semaine, 1 poste à 8,68 heures par semaine, 1 poste à 10,24 heures par semaine, 1 poste à 10,78 heures par semaine, 1 poste à 11,24 heures par semaine, 1 poste à 12,06 heures par semaine, 1 poste à 12,46 heures par semaine, 1 poste à 13,82 heures par semaine, 1 poste à 16,94 heures par semaine, 1 poste à 17,21 heures par semaine, 1 poste à 18,13 heures par semaine, 1 poste à 18,42 heures par semaine, 1 poste à 18,71 heures par semaine,
- Autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement,
- A fixé la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit : indice correspondant au 1er échelon du grade d'Adjoint technique territorial assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

• CREATION DE POSTES POUR LES AGENTS CONTRACTUELS AU SERVICE SCOLAIRE *[Unanimité]*

Le conseil municipal, a décidé de créer à compter du 1er janvier 2019 : 4 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet (13%), 2 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet (20%), 1 poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (40%), 2 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet (50%), 1 poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (70%) et a dit que le tableau des effectifs serait modifié en conséquence.

• MODALITES DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES *[Unanimité]*

Le conseil municipal a approuvé les modalités de réalisation et de rémunération des heures supplémentaires et complémentaires telles que présentées.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

URBANISME

• ALIENATION D'UN DELAISSE DE CHEMIN COMMUNAL SITUE IMPASSE DE LA CHESNAIE *[Unanimité]*

Considérant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal a autorisé la cession de la parcelle AN n°1220 à M. et Mme TREMOUREUX moyennant le prix de 607€. La cession est assortie de la condition suivante : le fossé et la haie existants devront être maintenus et entretenus afin de maintenir leur fonction écologique. Le conseil municipal a précisé que l'ensemble des frais nécessaires à la poursuite de cette opération et notamment les frais de bornage et d'enquête publique seront mis à la charge de M. et Mme TREMOUREUX et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la procédure.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



TRAVAUX

• EXTENSION DE LA SALLE PAUL BOUIN – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE [24 voix Pour et 5 Abstentions]

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec David CRAS ainsi que tous documents nécessaires à cet effet, le coût d'objectif étant de 2 250 000 € H.T. et la rémunération de 13,33 %. Le conseil municipal a également décidé de rémunérer, selon l'avis du jury, tous les architectes non lauréats, à hauteur de 11 000 € H.T. et de verser la même somme de 11 000 € H.T. à David CRAS à titre d'avance sur les honoraires de maîtrise d'œuvre.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

QUESTIONS ORALES

- Mme ROBIN a interpellé M. le Maire concernant l'invitation du Département de Loire Atlantique faite aux Maires à signer un pacte d'amitié avec le Gouvernement de Jérusalem. M. le Maire répond qu'il a bien reçu un courrier du Département à ce sujet mais qu'il ne souhaite pas y donner suite : il considère que le sujet est très politique, délicat, qu'il doit être traité dans son ensemble et qu'il les dépasse. Il précise qu'il y a quelques années, il avait adopté la même position concernant une proposition du même ordre pour la Palestine.
- M. AUBE a évoqué la cérémonie du 11 novembre et s'est interrogé sur les mérites des 2 personnes médaillées, aucun discours n'ayant accompagné la remise de médailles. Monsieur le Maire a rappelé que la remise de médailles relevait uniquement de la gestion de l'union des anciens combattants et qu'il n'avait lui-même pas plus d'informations à ce sujet.
- M. AUBE a demandé quand le Conseil des sages et le Conseil des jeunes viendront en Conseil Municipal. M. le Maire a indiqué que la date n'était pas calée mais qu'il organiserait cette rencontre sur une réunion dont l'ordre du jour n'est pas trop chargé.
- M. le Maire a indiqué que la supérette serait fermée du 26 novembre au 12 décembre pour travaux et que des navettes seraient mises en place sur cette période vers le Super U de Saint-Sébastien sur Loire.
- M. le Maire a indiqué que, suite au constat depuis septembre, d'un nombre important de voitures stationnant toute la journée sur le parking du Grignon et compte tenu de la gêne pour les familles, il avait mis en place une zone bleue sous la halle du marché et une partie du parking du Grignon,
- M. le Maire a indiqué que les travaux d'extension du lycée seront décalés au mois de janvier.
- M. le Maire a indiqué que des travaux étaient en cours : façade de la gendarmerie et éclairage des terrains.
- M. le Maire a indiqué qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un nouveau gymnase. Le planning envisagé est le suivant : ouverture des plis de candidatures le 6 décembre, choix des 3 architectes par jury le 13 décembre, une remise des projets envisagée pour le 22 février.
- M. le Maire a donné la date des vœux à la population : le 14 janvier.
- Mme PASQUEREAU demande s'il est prévu de passer le parking de la Champagnère en zone bleue. M. le Maire indique que dans l'immédiat, il n'y a pas de nécessité. Il précise que Nantes Métropole n'a à ce jour pas commencé les travaux du terminus : ils sont en retard.
- Mme ROBIN demande la date de livraison des colis aux aînés. Mme MAHE indique que les colis seront distribués le samedi 15 décembre matin. Une partie des colis pourra également être livrée le vendredi après-midi précédent.
- M. BOURGOIN rappelle que la Cour des Comptes avait fait une remarque concernant le temps de travail des employés municipaux, inférieur au temps de travail légal et demande si un travail a été fait pour régulariser ce point. M. le Maire précise que c'est le cas dans plusieurs communes. Il indique qu'il n'a pas répondu favorablement à la Cour des comptes sur ce point. Il constate qu'aujourd'hui, les agents font naturellement leurs 1 607h. Il explique que le rendu est là et que tant que ce sera le cas, il ne bougera pas sur ce point.

Affiché le 23 novembre 2018

Le Maire
M. Alain VEY

